



DGADDUC / DAJARE / Serv. Aménagement



Projet Quartiers Sud Compte-rendu de l'atelier participatif du 28 juin 2022 sur l'agriculture urbaine

Présents : 21 habitants + 2 élus + 4 techniciens + Isère Aménagement (aménageur de la future ZAC)

Elus : Christophe Bresson (adjoint à l'environnement, la Mobilité et les espaces publics), Colin Jargot (conseiller délégué à la participation citoyenne), Elisabeth Hernandez (conseillère déléguée au développement du numérique) / Excusée : Brahim Cheraa (adjoint à l'aménagement, l'urbanisme et les travaux), Marie-Christine Laghrour (adjointe à l'habitat et la politique de la Ville),

1. INTRODUCTION / ACCUEIL PAR CHRISTOPHE BRESSON ET COLIN JARGOT

Les élus remercient les habitants de leur participation à ce dernier atelier du 1^{er} cycle de concertation consacré au partage du diagnostic et des enjeux du projet « Quartiers Sud ».

Un deuxième cycle d'ateliers se tiendra au 2eme semestre 2022 et aura pour objectif de travailler sur **les scénarios des projets d'écoquartier** (logements, commerces, agriculture urbaine...) **et CVCM** en partenariat avec la Métro (espaces publics...). Il est donc bien rappelé que ces premiers ateliers n'ont pas pour vocation de construire le projet mais bien d'alimenter et de partager un diagnostic, de faire ressortir les atouts / qualités mais aussi les difficultés / points noirs des quartiers Paul Bert et Paul Eluard. Ces données permettront d'apporter des réponses en termes d'aménagements au plus près des besoins des habitants.

Le thème de ce 4ème atelier est **l'agriculture urbaine**. Il s'agit aussi ici d'évoquer ce qu'est l'agriculture urbaine et ce qu'en attendent les habitants, de réfléchir aux différentes formes qu'elle peut prendre et celles qui seraient le plus adaptés à Saint-Martin-d'Hères. Ce thème est important car une place prépondérante lui sera accordée sur le projet secteur « Rival ».

2. EXPLICATION DU DEROULEMENT DE L'ATELIER

L'atelier est décomposé en 2 temps :

- **Temps 1** : Collectif / Quiz > Réponse à 5 questions + temps d'explications et d'échange.
- **Temps 2** : Tables rondes / Travail d'expression des participants sur la base de 2 questionnements

Afin que cet atelier se déroule dans de bonnes conditions, il est demandé à l'ensemble des participants de respecter la prise de parole de chacun et les différents points de vue, de s'écouter et de ne pas hésiter à participer.

3. TEMPS 1 : QUIZ

Question 1 : Quelle est la part de surface agricole sur le territoire de la Métropole ?

- a) 5 % du territoire métropolitain
- b) 10 % du territoire métropolitain
- c) 15 % du territoire métropolitain
- d) 20 % du territoire métropolitain

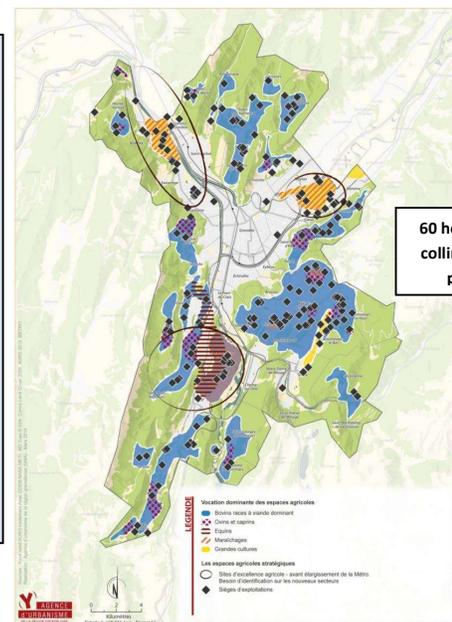
> Réponse c) : 15% du territoire métropolitain*

* Le territoire métropolitain comprend des communes rurales ou urbaines, de plaine ou de montagne... Il rassemble 49 villes et villages des vallées du Drac, de l'Isère et de la Romanche, des massifs du Vercors, de Chartreuse, de Belledonne et du Taillefer.

Données clés du territoire* :

- 10 000 hectares agricoles, soit 15% du territoire de la Métropole
- 215 exploitations pour 245 agriculteurs
- 69% des exploitations avec présence d'un élevage
- 1 exploitation sur 2 avec de la vente en circuits de proximité
- 22% des exploitations en Agriculture Bio (10% de moyenne en France)

*Source : Observatoire agricole métropolitain- 2021



Question 2 : Quelle part de produits agricoles locaux finissent dans l'assiette des habitants de la Métropole de Grenoble* ?

- a) Moins de 1% vient des exploitations agricoles locales
- b) Environ 2% viennent des exploitations agricoles locales
- c) Environ 5% viennent des exploitations agricoles locales
- d) Environ 8% viennent des exploitations agricoles locales

*Il s'agit là d'évaluer combien de légumes achetés en vrac, en sachets, en conserves, en plats préparés (frais / traiteur,...), en sauces, en soupes, en boissons, en snacks, en surgelés, en restauration commerciale / collective,... sont produits par les exploitations agricoles locales.

> Réponse : b) Environ 2% viennent des exploitations agricoles locales

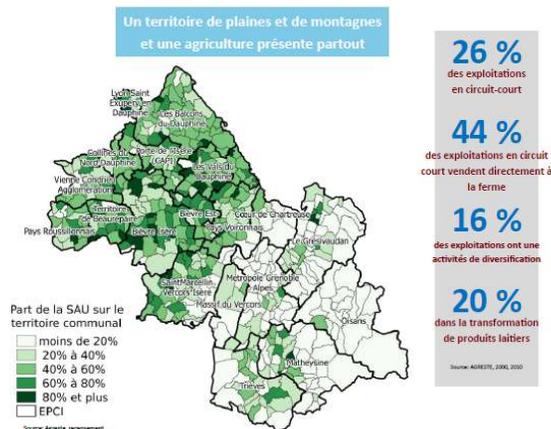
Environ 2% de notre assiette viennent des exploitations agricoles locales. Cela correspond à la moyenne nationale.

Bon à savoir : 97% de l'agriculture locale des 100 premières aires urbaines finit dans des produits alimentaires consommés à l'extérieur du territoire.*

*Source : Etude Utopies: Autonomie alimentaire des villes

En plus d'augmenter les volumes de production agricole, il y a un besoin de:

- Construire les complémentarités avec les territoires voisins.
- Structurer les filières de circuits courts entre la ville et le territoire rural.
- Aider les agriculteurs, producteurs et transformateurs à se rapprocher des consommateurs.
- Promouvoir les productions, produits et acteurs.



Question 3 : Pouvez-vous repérer les différentes formes d'agriculture urbaine ?

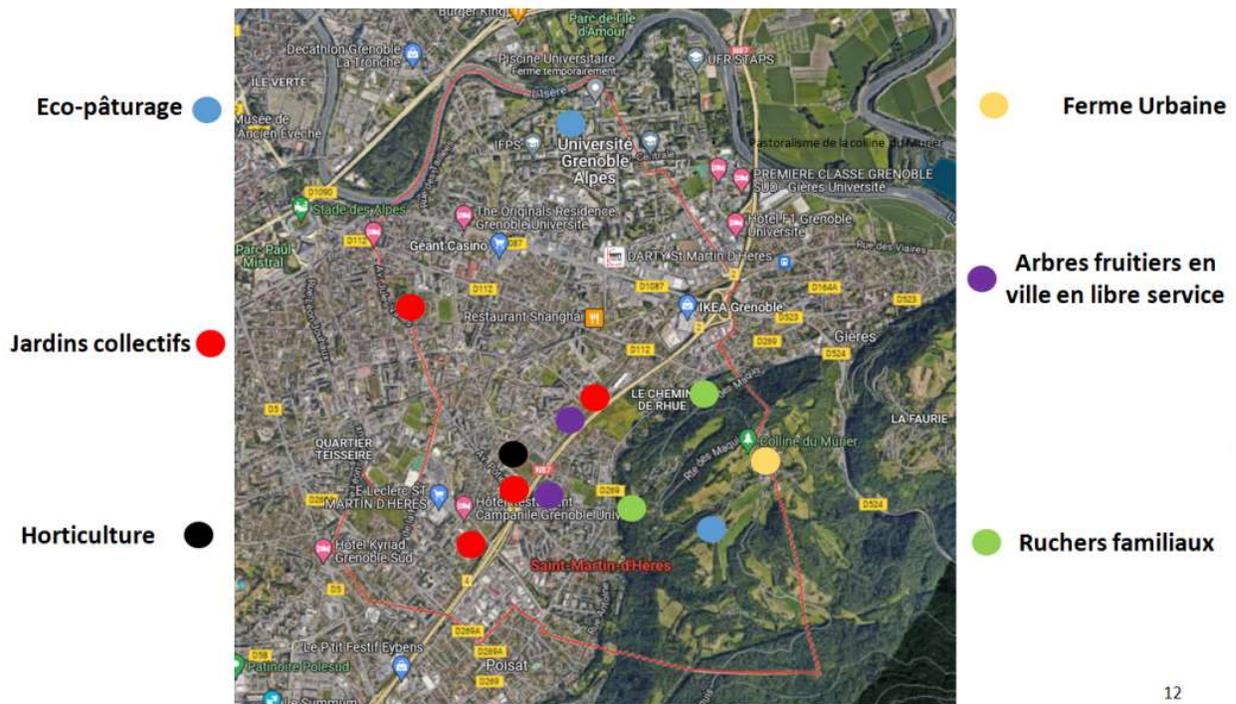
- a) Ferme Urbaine (maraîchage, élevage, champignonnière...)
- b) Jardins collectifs (familiaux, partagés, d'insertion...)
- c) Ruchers collectifs
- d) Arbres fruitiers en ville
- e) Eco-pâturage (ex: moutons pour entretenir les espaces)
- f) Des paniers de légumes
- g) Horticulture

> Réponse : Toutes les réponses sauf la f) car les paniers de légumes correspondent à un mode de distribution des produits issus de l'agriculture et non de production.

A Saint-Martin-d'Hères, on retrouve déjà l'ensemble des formes de l'agriculture urbaine et notamment :

- Des ruchers communaux, Couvent des Minimes, Galochère, Anguisses, toit de l'Heure Bleue (~ 50 ruches) + 1 miellerie communale gérée par une association ;
- Du pastoralisme de la colline du Murier ;
- De l'éco-pâturage sur le domaine universitaire ;
- Des exploitations à vocation commerciales:
 - Viva l'abeille (apiculture), Thevenon (apiculture), GAEC ferme des Maquis (fromage), Jardin Détaillés (maraîchage quartier Péri), Champilooop* (Champignons parking Renaudie)
 - Guichard (horticulture)

* en projet



Localisation des différentes formes d'agriculture urbaine à Saint-Martin-d'Hères

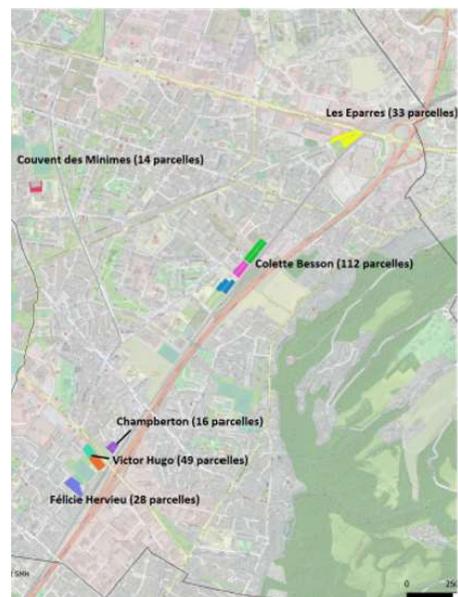
Question 4 : Combien y a-t-il de jardins familiaux à Saint-Martin-d'Hères ?

- a) Environ 100 jardins familiaux
- b) Environ 150 jardins familiaux
- c) Environ 250 jardins familiaux
- d) Environ 300 jardins familiaux

> Réponse c) : 252 jardins familiaux

La ville compte 252 jardins familiaux individuels, dont 93 qui se situent sur le quartier sud, soit plus d'1/3 des jardins de la commune.

La ville a le plus grand nombre de jardins familiaux communaux du département de l'Isère.



Question 5 : Selon vous, comment a évolué l'assiette des Français en 50 ans (entre 1960 et 2014) ?

- a) *Plus de viande*
- b) *Plus de laitages et d'œufs*
- c) *Plus de fruits et de légumes*
- d) *Plus de produits sucrés et de plats préparés*
- e) *Moins de pain et de céréales*
- f) *Plus de boissons non alcoolisées (café, thé, jus de fruits...)*

> Réponse b + d + e + f soit plus de laitages et d'œufs, plus de produits sucrés et de plats préparés, moins de pain et de céréales, plus de boissons non alcoolisées

Selon une étude de l'INSEE, les ménages ont profondément modifié leur panier alimentaire depuis les années 1960:

La consommation de **Viande, Fruits & légumes et Pain & Céréales** recule régulièrement

La viande reste toutefois la principale dépense du panier alimentaire actuellement. Elle est remplacée parfois par les œufs comme source de protéine.

Le pain laisse une place plus importante aux autres produits à base de céréales: pâtes, biscottes, biscuits,...

Les plats préparés, de produits transformés et sucrés font leur apparition. Cela est dû :

- aux changements de modes de vie avec une réduction du temps de préparation des repas à domicile. (ex: purée en flocons v/s pommes de terre brutes)
- Au manque de connaissances techniques/acculturation culinaire...

Depuis 1960, les ménages consacrent à l'alimentation, une part de plus en plus réduite de leurs dépenses de consommation : 20% en 2014 contre 36% en 1960.

4. TEMPS 2 : TABLES RONDES

3 tables sont constituées. Chacune des tables traite les 2 thématiques suivantes.

THEMATIQUE 1 : QUEL ROLE ATTENDEZ-VOUS DE L'AGRICULTURE URBAINE & QUELLE PLACE POUVONS-NOUS LUI ACCORDER A SAINT-MARTIN-D'HERES?

Synthèse des 3 tables :

Rôles attendus de l'agriculture urbaine :

- **Mise en place de circuits courts** en termes de production et de distribution des produits. De plus, c'est favorable pour l'environnement (moins de km parcourus) et cela permet de bien connaître l'origine des produits qui est devenue une vraie préoccupation.
- **Rôle « Alimentaire et bénéfiques pour la santé – sanitaire »** : Accès à une alimentation équilibrée plus saine et non transformées, autoproduction alimentaire, culture de plantes médicinales. Santé > héritage pour les générations futures au vu du réchauffement climatique. Les circuits courts permettent de la qualité pour les produits : moins de conservateurs car ne voyagent pas.
- **Rôle « Social »** : interactions entre les habitants qui partagent un espace commun, création de liens sociaux (« briser l'isolement »), échanges culturels et solidaires entre les populations, animations culturelles et festives...

- **Rôle « Environnemental »** : maintien ou reconstitution de la biodiversité, préservation des sols, lutte contre le changement climatique, préservation génétique de certaines espèces / échange de graines.
- **Rôle « Paysager / Cadre de vie »** : végétalisation qui contribue à la fraîcheur (îlot de fraîcheur), bien-être, qualité de vie, embellissement du quartier, attractivité et rayonnement du quartier. Lieu de promenade et de flânerie.
- **Rôle « économique »** : développement d'activités économiques en lien direct avec l'agriculture et ses filières (transformation, restauration...), emplois en lien avec l'économie circulaire...
- **Rôle « Pédagogique / Educative »** : pédagogie et sensibilisation afin de redonner aux enfants et aux adultes un lien direct avec la terre, une meilleure appréhension de l'origine des aliments et des saisons, mais aussi des fondamentaux de l'écologie, valorisation des pratiques anti-gaspillage et des savoir-faire culinaires...
- **Vecteur de « Bien être »** : « Voir pousser ma courgette chaque jour me rend heureux »

Place à accorder à l'agriculture urbaine à SMH ?

- L'agriculture urbaine doit être développée autant que possible pour rétablir un équilibre entre minéral et végétal et rendre de plus en plus possible l'autonomie alimentaire et les circuits courts.
- Il faut que les espaces consacrés à l'agriculture urbaine soient bien répartis dans les différents quartiers de la Ville et même essayer d'attirer des personnes qui n'habitent pas Saint-Martin-d'Hères.
- « Il faudrait retrouver des muriers dans la ville pour symboliquement rapprocher la colline des quartiers »
- L'accessibilité aux différents sites agricoles doit être facilitée et lisible, pas confidentielle. Il faut une « ouverture » de ces espaces sur la ville. (L'exemple du jardin des Cairns à Grenoble est donné)
- Le projet agricole doit être partagé et compris par le quartier pour être accepté

THEMATIQUE 2 : SELON VOUS, QUELLES SERAIENT LES CLES DE REUSSITE DE CHACUNE DES FORMES D'AGRICULTURE URBAINE SUIVANTES?

Jardins familiaux	Ferme urbaine	Arbres et Haies fruitiers dans la ville
<ul style="list-style-type: none"> - Organisation / Mise en place de règles - Bonne volonté / Implication / Assiduité - Entente / Solidarité / Soutien - Sensibilisation / Accompagnement dans les pratiques de jardinage - Avoir des ambassadeurs / des personnes relais - Fonctionnement démocratique / « Jardinier citoyen » - Mise en place de bacs de compostage - Ouvert à tous - Besoin de plus de communication - Trop d'attente pour accéder à un jardin 	<ul style="list-style-type: none"> - Choix de l'emplacement / Visibilité / Accessibilité - Attractivité / Reconnaissance - Gestion sérieuse et professionnelle de la ferme pour garantir sa pérennité - Prévoir une surface suffisante pour obtenir une production suffisante - Vente sur place - Tarifs abordables - Qualité des produits / Vigilance sur le mode de production - Mise en place d'événements/ animations pédagogiques / collaborations avec les écoles - Réfléchir à avoir un projet participatif : par exemple, la cueillette des légumes est faite directement par les habitants. - Mise en réseau / Organisation de la filière de distribution à l'échelle intercommunale - Accompagnement de la collectivité 	<ul style="list-style-type: none"> - Respect et civisme pour éviter le vandalisme et le pillage - Sensibilisation et éducation - Garder une certaine « maîtrise » des espaces concernés pour son bon fonctionnement - Vigilance sur l'entretien des arbres, la propreté urbaine (fruits qui tombent par ex) - Démarche qui semble « utopique » pour certains.

Prochains rendez-vous :

- A la rentrée, pour un nouveau cycle d'ateliers... Les dates vous seront communiquées dès qu'elles seront connues.